

auroit eu peyne d'en venir à bout, ce qui auroit obligé les dits sieurs scindicqz de l'en remercier au nom de la ville, avec le plus de témoignages du ressentiment qu'ils auroient pu exprimer d'une si grande faveur. » La participation de Guichenon au succès de cette affaire vint ajouter à la considération qu'il s'étoit acquise dans l'exercice des fonctions syndicales. Le 20 mai suivant, le R. P. Guillaume, provincial de Lyon, arriva à Bourg pour traiter avec le Conseil général de la cession du collège à sa compagnie. Cette importante affaire donna lieu à plusieurs délibérations qui se terminèrent par l'adoption réciproque des conditions suivantes :

Premièrement les RR. PP. Jésuites donneront et entretiendront dans la ville de Bourg un collège de cinq classes : la rethorique comprise, moyennant la somme de quinze cents livres qui leur sera payée annuellement par la ville, et commencera l'établissement du dit collège à la fête prochaine de saint Luc, aux charges et conditions que quand les RR. PP. Jésuites auront plus de trois mille livres de rente, la dite ville sera déchargée du paiement des quinze cents livres. Et après que la dite ville aura été déchargée des quinze cents livres, s'il arrivait que le revenu du dit Collège montât à la somme de quatre mille livres par an, les RR. PP. seront tenus de fournir et entretenir au dit Collège un régent pour la philosophie, quand ils en seront requis par les syndics de la ville.

Plus, a été convenu que la ville leur donnera l'emplacement nécessaire pour bâtir, lequel consiste dans les bâtiments actuels du Collège, d'une place au-devant des classes et d'une partie du jardin des héritiers de Bourg, l'autre partie réservée à la ville, tant pour y faire une rue que pour la défense des murailles.

Se charge en outre la ville de leur donner, pour une fois, la somme de douze cents livres pour tout ameublement, à la prochaine fête de saint Luc.

La ville promet aussi de compter annuellement et pendant l'espace de seize années, une somme de six cents livres pour les